

◆ FORMATION EN ALTERNANCE Enfin un statut unique

Le gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles et l'exécutif du gouvernement francophone bruxellois ont adopté le Contrat commun d'alternance qui permettra l'instauration, dans la partie francophone du pays, d'un statut unique du jeune suivant une formation en alternance. Ce statut mettra les apprenants sur un pied d'égalité et offrira une meilleure lisibilité pour les entreprises. Ce contrat commun était attendu depuis plusieurs années. Adopté cette semaine par les deux gouvernements précités, il remplacera la Convention d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) des CEFA et le contrat d'apprentissage de la formation des petites et moyennes entreprises. Le dispositif concernera plus de 10 000 jeunes.